

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE

(Communes fusionnées)

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
MONT-ARANCE-
GOUZE-LENDRESSE
Séance du 09 juin 2023

Approuvé en séance du 07 juillet 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes ETCHART, BAZIARD, CAZENAVE (en cours de séance), GUITTONNEAU et ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAPETRE, LAMASOU, LETARGUA et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : M. GRAUX pouvoir à M SALEFRANQUE

M. LOQUET pouvoir à M. LETARGUA

M. HILLOOU pouvoir à Mme GUITTONNEAU

M. CAMGRAND pouvoir à M CLAVÉ Jacques,

Mme DAUBAS pouvoir à Mme BAZIARD

AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2022

Une erreur s'est glissée dans la délibération d'affectation des résultats 2023 du service assainissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de redélibérer pour l'affectation.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Excédent reporté de fonctionnement (report à nouveau créditeur article 002) | 40 664.48 € |
| - Excédent de la section d'investissement (excédent d'investissement reporté 001) | 209 999.25 € |

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Suite à l'erreur sur la reprise des résultats d'assainissement 2022, il convient de revoter le budget 2023.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	80 000.00 €
012	Charges de personnel	0.00 €
022	Dépenses imprévues	5 000.00 €
023	Virement à la section investissement	0.00 €
042	Opérations de transfert entre sections	75 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 892.78 €
Total		165 892.78 €

Total dépenses cumulées	165 892.78 €
-------------------------	---------------------

Recettes :

Chapitre	Libellé	Vote
74	Dotations et participations	100 000.00 €
75	Autres produits de la gestion courante	100.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	25 128.30 €
Total		125 228.30 €

Résultat Reporté 2022	40 664.48 €
-----------------------	--------------------

Total dépenses cumulées	165 892.78 €
-------------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
-----------------	----------------	-------------------------------

20	Immobilisations incorporelles		35 400.00 €
21	Immobilisations corporelles		40 000.00 €
23	Immobilisations en cours	4 600.00 €	202 163.73 €
040	Opérations d'ordre entre sections		25 128.30 €
Total		4 600.00 €	302 292.03 €

Total des dépenses cumulées	307 292.03 €
------------------------------------	---------------------

Recettes :

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
10	Dotations et fonds divers	16 400.00 €
021	Virement de la section d'investissement	5 892.78€
040	Opérations d'ordre entre sections	75 000.00 €
	TOTAL	92 292.78 €

001 Résultat Investissement reporté	209 999.25 €
Total des recettes cumulées	307 292.03 €

OBJET : CLASSEMENT DE LA PARCELLE BB 169 EN VOIRIE COMMUNALE (PARCELLE CARDOSO)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé à l'acquisition par acte notarié du terrain d'assiette de la voie desservant le lotissement DARRIGRAND

Il s'agit de la parcelle cadastrée section BB 169 d'une superficie de 31 m².

Il précise que cette voie pourrait être incorporée et classée dans la voirie communale, l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière dispensant d'enquête publique les classements et déclassements des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, ce qui n'est pas le cas ici.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de classer la voie dans la voirie communale, le tout conformément au plan parcellaire ci-annexé.

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

OBJET : DEPART DU DIRECTEUR DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Iscache quittera le groupe scolaire en juillet prochain.

Le Maire propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ afin de la remercier pour l'ensemble des années passées auprès des enfants de la commune.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que la délibération relative aux fêtes et cérémonies prévoit ce type de présent.

Le montant de l'enveloppe est fixé par l'assemblée à 300 euros maximum.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'offrir une carte cadeau d'une valeur faciale de 300 euros maximum à Mr Iscache

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y afférents

OBJET : DEPART D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE

Arrivée de Cathy Cazenave

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Pivan agent de la collectivité depuis octobre 2021 fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2023.

Le Maire propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que la délibération relative aux fêtes et cérémonies prévoit ce type de présent.

Le montant de l'enveloppe est fixé par l'assemblée à 150 euros maximum.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'offrir une carte cadeau d'une valeur faciale de 150 euros maximum à Mr PIVAN.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Questions diverses

Eric Camgrand rejoint la séance

- ✓ Mr Letargua évoque le démoussage du toit de l'église Gouze. Un devis a été signé avec Anthony Belle en 2022 pour effectuer les prestations de démoussage des toits des bâtiments communaux, une demande va lui être faite pour savoir sa date d'intervention. Si cette intervention n'est pas programmée, les élus demandent de se rapprocher de Rosario Chaves un habitant de Mont qui effectue ce type de travaux.
- ✓ Ruisseau du Portarieu : les élus demandent le nettoyage des berges du ruisseau au niveau de chez Mme Bedourede. Cet entretien relève du propriétaire privé de la parcelle, la commune s'engage à faire un entretien sur la parcelle communale en face de la propriété de M Hilloou.
- ✓ Entretien des bords de route : Mélanie Guittonneau demande la fréquence de nettoyage des fossés notamment route du muret où l'eau stagne, et celle de curage des fossés. Le secteur concerné par le curage des fossés en 2023 est décrit ci-dessous. Le fossé concerné n'est pas prévu pour 2023.

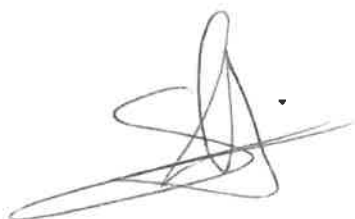


- ✓ Monsieur le Maire et Pascal Salefranque ont assisté à deux réunions de travail sur le PLUI à la CCLO. Les élus demandent une réflexion sur le stationnement des camions sur la parcelle en face du restaurant Laborde. M Letargua propose de regarder le champ derrière le parking de la SCI Mousqué. M Lacoste rappelle le dessin d'entrée de ville sur le parking de restaurant Laborde présenté lors de l'élaboration du PLU.
- ✓ Mme Baziard fait un retour de l'AG de l'association Atout Service, cette entité fait de l'insertion professionnelle et compte 140 personnes (1 personne sur notre commune). Mont est la seule commune qui subventionne l'association.
- ✓ Les élus évoquent le mail de Mme Nathalie Haget concernant la prévention des risques inondations. Le maire rappelle que le dossier est de la compétence du syndicat. Le maire rappelle que la construction d'un bassin d'écrêteur sur l'Henx a été écarté, une demande sera adressée au syndicat pour connaître le planning sur les actions listées avec la mise en œuvre notamment du bras de décharge.
- ✓ Elections Sénatoriales.

- Les délégués sont :

- Jacques Clavé
- Marie Christine Baziard
- Jean Marc Lacoste
- Patricia Loquet
- Les suppléants sont :
 - Hervé Hilloou
 - Melanie Guittonneau
 - Bernard Lamasou

Fin de la séance 19h.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.